BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1935

92 – HAUTS-DE-SEINE

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE NANTERRE

Ventes et cessions

989 923 073 RCS Nanterre.
CYBERLIB.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 1.00 EUR.
Adresse : 32, Rue Guy Moquet, 92240 Malakoff.
Oppositions : Art. L236-30 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET D'APPORT PARTIEL D'ACTIF CYBERLIB Société par actions simplifiée Au capital de : 1,00 EUR Siège social 32 Rue Guy Moquet 92240 Malakoff N° RCS 989 923 073 RCS Nanterre, est société bénéficiaire CRYPT.ON IT Société par actions simplifiée Au capital de : 1 000,00 EUR Siège social 34 Rue Perier 92120 Montrouge N° RCS 878 287 648 RCS Nanterre, est société apporteuse Les Sociétés CRYPT. ON ITet CYBERLIB ont établi un projet d'apport partiel d'actif qu'elles ont décidé de soumettre au régime juridique des scissions en application de l'article L. 236-22 du Code de commerce. Aux termes de ce contrat d'apport, la Société CRYPT ON IT fait apport à la Société CYBERLIB de la branche complète et autonome d'activité d'éditeur de logiciels. L'actif apporté s'élève à 687 278,47 euros. Le passif pris en charge par la Société CYBERLIB, bénéficiaire de l'apport, s'élève à 60 687,37 euros. L'actif net apporté sera d'un montant de 626 591 euros. En rémunération de l'actif net apporté, il sera attribué à la Société CRYPT ON IT, 626 591 actions de 1 euro de nominal chacune, créées par la Société CYBERLIB à titre d'une augmentation de capital d'un montant de 626 591 euros. Il ne sera émis aucune prime d'apport. Les créanciers des Sociétés CRYPT ON IT et de la Société CYBERLIB dont les créances sont antérieures au présent avis pourront former opposition dans les conditions et les délais prévus par les articles L. 236-14, R. 236-8 et R. 236-10 du code de commerce. Le projet de contrat d'apport a été établi en date du 1er septembre 2025 et a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de NANTERRE au nom des Sociétés CRYPT ON IT et le 26 septembre 2025..